



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION

BCCA

Rue d'Arlon 53
B - 1040 BRUXELLES



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

BB - 567 - 0013 - 0030 - 002

Le BCCA déclare qu'il est établi que

BASF Construction Chemicals Belgium SA
Nijverheidsweg 89
B - 3945 HAM

prend les mesures nécessaires pour que le produit

EMACO[®] NANOCRETE AP

fabriqué en unité de production

BASF Construction Chemicals Belgium SA
Berkenbossenlaan 6
B - 2400 MOL

correspond à une spécification, établie selon les règles de la norme NBN EN 1504-7 et les Prescriptions Techniques pour la marque BENOR PTV-BB-567 "Prescriptions Techniques pour la protection anticorrosion des armatures".

Les caractéristiques certifiées sont reprises dans la Fiche Technique Normalisé accompagnante, qui fait intégralement partie de ce certificat (version 001 du 17 octobre 2008).

Ce certificat est basé sur la constatation que le producteur exécute les tâches suivantes, conformément au Règlement d'Application pour la certification BENOR des produits pour la réparation et protection du béton TRA-BB-567 de BCCA:

- L'exécution d'essais de type initiaux en fonction de la déclaration pour le lancement sur le marché de tout nouveau produit et pour chaque modification significative d'un produit existant;
- L'implémentation d'un système de contrôle de production approuvé par le BCCA, qui répond aux règles de la norme NBN EN 1504-7 et du TRA-BB-567;
- L'application d'un plan de contrôle de conformité spécifique approuvé par le BCCA pour tous les produits réalisés sous certification.

Et sur un contrôle externe par le BCCA, qui consiste en:

- Une validation régulière de l'ITT disponible, complétée par des essais de vérification réalisés par le BCCA même;
- Un audit annuel du système de contrôle de production;
- Une révision régulière des résultats de l'autocontrôle;
- Des essais de contrôle basés sur des échantillonnages réguliers réalisés dans un laboratoire d'essai externe sur des échantillons pris par le BCCA dans l'unité de production ou sur le marché.

Sur base de ce certificat, le BCCA accorde à BASF Construction Chemicals Belgium SA le droit d'utiliser la marque BENOR comme attestation de la conformité des caractéristiques du produit avec la spécification.

Ce certificat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et reste valable tant que les conditions fixées dans le Règlement d'Application TRA-BB-567 et les conditions de production dans l'usine et le système de contrôle de production même ne sont pas modifiées significativement et le plus tard le 31 décembre 2011. La validité de ce certificat sera confirmée par BCCA chaque année. Sur demande, BCCA donnera des renseignements concernant la validité de ce certificat.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} janvier 2009



B. De Blaere
Directeur